L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 10 DECEMBRE 1857.

Imprimés et publiés par
J. F. WEISSE & Co.
E. C. WEISSE, J. SUTTON,
MARTIN.
Rue de Chartres, No. 66, entre Conti et Bienville.
NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 10 DECEMBRE.

Abonnés à la nouvelle.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine," à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux portiques.

Vendue à l'encan de ce jour.

PAR FLEMING J. SMITH—A 10½ heures de l'après-midi, au coin Magazine d'Union, No 34, rue de la Demande, Marché d'Orléans entre et moderne.
PAR H. FENNELL, Rue Common—Au coin magasin d'encan, 22 rue de la Vieille Levée, à 10 heures, bureau, secrétaire, chiffonnier et marchandises choisies.—A 11 heures, porte-fenêtres, mat, armoire de bateaux.
PAR M. BARRETT Jr.—A 11 heures, à coin de Common, coupe-vent, commerce et 38 Levée—même résidence—Lingo rue, d'hiver.
PAR E. E. JONES— A 11 heures, 46 rue des Magasins: Verrerie et articles en grand blanc.

Question de Droit.

On sait que le président et M. Walker, gouverneur du Kansas, sont en désaccord sur un point capital relatif à la constitution du futur Etat. Le convention, nous l'avons déjà dit malgrèmes comme forcés de le répéter, la convention de Lecompton a refusé de soumettre toute son œuvre au peuple; elle ne le donnait que sur l'importante question de l'établissement de l'esclavage. Les démocrates doivent se prononcer sur l'adoption du pacte fondamental avec l'article qui sanctionne le travail forcé ou sans cet article.

La convention, on le pense bien, n'a pas agi de la sorte sans motif. Issue d'une élection où les partisans de l'esclavage ont triomphé des républicains noirs, elle renfermait dans son sein une majorité favorable aux idées et au programme du Sud. Mais cet avantage a été le seul qu'aient remporté les champions de l'esclavage, car à cette heure les free soilers comptent un tiers de suffrages de plus dans le territoire que leurs adversaires. Si la convention avait soumis toute la constitution au peuple, son œuvre eut été infailliblement condamnée, et la convention qui lui aurait succédé eut certainement fait du Kansas un Etat libre.

Il n'y avait pour sortir de l'impasse où elle se trouvait acculée qu'une issue étroite, une sorte de voie détournée, et elle s'y est engagée sans hésitation. Elle a inséré dans la Constitution un article déférant l'établissement de l'esclavage, mais déclarant néanmoins que les habitans du territoire se prononceraient sur cette question spéciale et que dans le cas où la majorité voterait contre l'esclavage cette institution n'existerait pas dans l'Etat. Mais le même article ajoute que ceux qui ont déjà des esclaves les conserveront en cette qualité. Grace à ce tempérament, le Kansas sera en même temps Etat libre et Etat à esclaves.—Etat libre de droit par la défense constitutionnelle d'y importer des esclaves, Etat à esclaves de fait par le maintien de l'esclavage là où il existe.

Les républicains noirs ont immédiatement protesté et se sont élevés avec indignation contre ce qu'ils appellent l'absolutisme de la Convention. Il est clair cependant que si les rôles étaient intervertis et qu'ils se fussent trouvés à la place des partisans de l'esclavage ils eussent agi précisément de la même manière. Ils n'auraient consulté le peuple que sur la question spéciale de l'esclavage et auraient inséré dans la constitution un article déclarant que dans le cas où la majorité se prononcerait en faveur de cette institution, elle ne s'appliquerait qu'aux esclaves déjà importés dans le territoire. Peut-être même, et tout conjecture est plus probable que la première, auraient-ils nettement refusé de soumettre la constitution au peuple.

Les free soilers n'auraient pas manqué d'excellentes raisons pour justifier cette ligne de conduite. Rien en effet n'oblige une convention de consulter le peuple sur son œuvre, si ce n'est le principe pleins pouvoirs par celui-ci, la constitution qu'elle décrète engage et lie tous les citoyens. Elle peut inviter ces derniers à se prononcer pour ou contre le pacte fondamental qu'elle a élaboré, mais c'est là une dérogation volontaire au droit strict. Il est donc évident que si elle juge convenable de ne consulter le peuple que sur une partie de son œuvre, on ne peut pas le lui reprocher comme une violation du principe démocratique. Les républicains noirs auraient voulu que l'assemblée constituante du Kansas rendit un plus complet hommage à la souveraineté populaire en soumettant aux citoyens toute la constitution. Mais celle ci eut été d'avance condamnée, et la convention a fait preuve de sagesse en ne sacrifiant aucun parti.

Si les deux camps votent au scrutin de conciliation, l'esclavage sera certainement aboli au Kansas, mais les champions de cette institution qui, lors de l'élection des membres de la convention, étaient les plus forts, ne seront pas non plus complètement anéantis. L'Etat continuera à renfermer des esclaves—ceux qu'y auront introduits avant l'adoption de la Constitution. Qui ne voit d'ailleurs que ce dont succès sera plus illusoire que réel? L'intérêt de ceux qui possèdent des esclaves au Kansas leur commandera de les en éloigner le plus tôt possible et de les ramener dans le sud. Des esclaves dans un Etat libre constituent une anomalie qui donne lieu à un tel tracassseries que les Africains soumis au travail forcé disparaîtront rapidement du nouvel Etat. Au bout de deux ou trois ans, le Kansas serait un Etat libre de droit et de fait.

Le président a fort sagement adopté le système de la Convention de Lecompton. Il était d'ailleurs impossible de le condamner. Ils méconnaître ses devoirs. La question lui se bornait à celle-ci : La Convention de Lecompton était-elle obligé de donner son œuvre au peuple? Et comme les républicains noirs seraient eux-mêmes obligés de répondre négativement, M. Buchanan ne devait ni ne pouvait se ranger parmi les adversaires de la Convention.

Le gouverneur du Kansas condamne, lui, la Convention, mais il n'est pas président des Etats Unis et son opinion n'est probablement pas désintéressée. Nous en dirons autant de celle de M. Douglass. L'auteur de la loi du Kansas Nebraska, lequel, comme Walker, s'est énergiquement prononcé contre la Convention de Lecompton. Ont-ils l'un et l'autre prouvé que celle-ci fut tenue de soumettre son œuvre, ou même une partie de son œuvre, aux habitans du territoire? Non, mais ils éprouvent sans doute le besoin de raffermir leur popularité ébranlée dans les Etats libres.

Après cela, il est clair que le Congrès peut accepter ou rejeter la constitution du Kansas. En la rejetant il ne montrera peut-être pas beaucoup d'impartialité, mais à coup sûr il ne violera aucune espèce de droit.

NOUVEAU MEXIQUE.—Les nouvelles du Nouveau Mexique, reçues par la voie de St Louis vont jusqu'au 31 octobre. Don Lino Vigil, frère du shérif de Santa Fé, a été tué dans la ville de Taos par un individu nommé Ezra M. De Pew. Celui ci, exerçant les fonctions de shérif, avait contre Vigil un mandat d'amener, et il cherchait à arrêter ce dernier qui, au lieu de se rendre, saisit un énorme couteau et s'avança vers l'officier. De Pew, obligé de se défendre, s'arma de son revolver et fit feu sur Vigil qui tomba mortellement blessé.—Le meurtrier de M. Booth a été arrêté : c'est un Mexicain.—Le colonel James L. Collins, surintendant du bureau indien du territoire, a distribué aux Navajos les marchandises et les présents que leur envoie annuellement le gouvernement. Ces sauvages étaient au nombre de 2,500; ils ont paru extrêmement satisfaits. Ils sont en ce moment animés des meilleures dispositions pour les Américains et les Mexicains. Les Etats Unis font tous leurs efforts pour conserver l'amitié de cette tribu, car elle est très puissante et compte dans son sein 1,000 guerriers : elle se croit aussi la première nation de la terre.—Aux dernières dates, beaucoup d'officiers américains se trouvaient réunis à Santa-Fé. Le lieutenant Wright est mort subitement à Albuquerque le 26 octobre.

LIVRES.—Encore un nouveau détachage à la *Librairie Nouvelle*, 107 Chartres. Parmi les volumes de cet envoi, nous signalerons à nos lecteurs la nouvelle édition des œuvres complètes de Victor Hugo, édition digne du poète,—les deux derniers ouvrages Michelet : l'Oiseau et l'Insecte ; de celui-ci nous publierons, il y a quelques jours un extrait qui a pu le faire apprécier à nos lecteurs ;—*Le Roman chinois* par Lacaze, livre qui a eu en France un beau succès ;—deux volumes d'études Philosophiques et historiques par M. Taine, etc.

La Librairie Nouvelle annonce ensuite l'arrivée, pour les souscripteurs, des derniers numéros de divers journaux illustrés,—le *Journal pour tous*, l'*Omnibus*, etc.—Voir aux annonces.

RECUEIL.—*Le Baton-Rouge Advocate* nous apprend que plusieurs planteurs ont semé du ramie, à cause du mauvais état des cannes dont le rendement ne compense pas les frais de fabrication. Le même journal évalue à 160,000 boisseaux le déchet qu'auront occasionné les dernières gelées dans le district de la Teche.

CRIME DE CAMPECHE.

Par l'arrivée de la goëlette *Mexicain*, capitaine Ford la nouvelle qui vient de Campêche a été reçue ici toujours les mêmes détails, les mêmes horreurs. La panique a duré 20 minutes, toute cette ville en pendre.

Les assaillants occupaient toujours le faubourg San Francisco. Manuel Zapatilla, le commandant, a fait imprimer les ravages qui ne trouveront dans la rade de Sanbourg même que des bateaux-chasse-fond.

La prise de Sisal, où le *Bolivia*, amena 80 tatouages de paré révolutionnaire, et portant les villes de Merida et d'Orizaba à se soulever.

THEATRE D'ORLEANS.—Ce soir, pour la rentrée de Mlle Fazia, remise de la pièce en disposition qui nous a empêché de l'entendre ces jours derniers, reprise de *Robert le Diable*, par MM. Julian, Junca, Demenay et Mme Colson et Fazia. Une charmante danseuse, appartenant à la troupe Martinetti, Mlle Zoé Gualdmar, remplira pour cette fois le rôle d'*Alice*.

ARRIVAGE DE DENRÉES.

Il a été reçu hier—2615 balles de coton, 587 boucauts de sucre, 1723 barils et 132 demi-barils de mélasse, 3010 barils de farine, 676 sacs d'avoine et 600 de maïs.

DÉPÊCHES.

ESPAGNE.—La goëlette *Sea-Drift*, arrivée hier de Bramos St-Yago, a apporté $144,719 en espèces.

ACCIDENT.—M. Charles Rack, habitant d'Ouest Baton Rouge, a été grièvement blessé ces jours derniers. Il se trouvait dans sa sucrerie lorsqu'un morceau de bois enlevé par une des roues de la machine fut lancé avec force dans l'air et l'atteignit à la tête. Son état inspire de graves inquiétudes à ses amis et à sa famille.

JAMES H. SUTHAM & Co.—Cette importante maison, 63 et 64, rue Poydras, a toujours un grand assortiment de denrées de l'Ouest. Nous recommandons les produits qu'elle regoit non seulement aux familles, mais aux détaillans de la ville et de la campagne. On trouvera désormais ses annonces dans nos colonnes.

CHRONIQUE LOCALE.

COUR DE DISTRICT DES ETATS UNIS.—Le juri auquel fut soumise, mardi soir, l'affaire "le gouvernement contre Thomas Tucker, second du steamship Galveston, accusé d'homicide", n'a pas pu s'accorder. Onze membres se sont prononcés pour la condamnation et un pour l'acquittement.—Tucker a été écroué.

COUR DE RECORDER SMITH.—Thomas Johnson et Henry Jones devront répondre, le 16 du courant, à l'accusation d'avoir assommé et volé tuer Thomas Fitzpatrick.

Jeremiah Sullivan a été envoyé devant la Première Cour de District pour être entré chez Hannah Nesbitt et y avoir volé des vêtailles.—En prison, le tribunal n'ayant pas voulu accepter de cautionnement.

COUR DE RECORDER SMITH.—J. McAuley a été envoyé devant la Première Cour de District pour être accusé de vol de viande au préjudice d'un boucher.

Cornellius Foley, accusé d'avoir battu sa femme; Daniel Ward, d'avoir assailli Peter Marry, ont été envoyés devant le même tribunal.

R. B. Jones, Philip Barisch et Philip Montenegro, accusés de voies de fait, ont fourni un cautionnement pour répondre de leur comparution.

Le recorder a renvoyé de la plainte John Swan que Mary A. Linton accusait de l'avoir battue.

ENQUÊTE.—Le coroner a tenu, hier, une enquête, à l'Hôpital de Charité, sur le corps de Peter Kresser. Verdict : "Mort des suites d'un coup de poignard porté par Adam Faultz, dimanche soir, 30 novembre, au coin des rues Grande Hommes et Louisa." L'accusé a été arrêté. Il est très probable, puisque tous les tants avant de blesser le défunt, dans un café; s'étant pris de querelle avec le propriétaire, il s'élança furieux sur lui avec le couteau et il aurait été forcé de le désarmer pour éviter qu'il voulait se battre. Kresser venant à sortir dans le moment, reçut le coup de poignard. Il était Allemand et avait 32 ans.

LA DUCHESSE DE NEMOURS.

Voici, dit une lettre de Paris, quelques traites détails sur la mort de Mme la duchesse de Nemours et sur l'empreinte à une lettre de Londres.

La princesse était accouchée heureusement le 25 octobre, à quatre heures du matin. Comme je vous l'ai dit, les suites de couches avaient été naturelles et exemptes de toute complication: le docteur Alexis Morcau, voisin du Palais pour assister la Princesse, l'avait laissée, le 4 novembre, dans l'état le plus satisfaisant; la santé et les forces revenaient.

Depuis l'heureuse délivrance de S. A. R. on n'avait pas eu un moment d'inquiétude pour sa santé. Le matin même, le 10, à neuf heures, ses femmes la confiaient dans son lit, elle était gaie et contente, parlant de la robe qu'elle devait mettre le lendemain et disait à Mme de ... son intention de visiter pour son accouchement, qu'elle l'attendait à onze heures pour acheter ensemble une lecture commencée. C'est au milieu de ces causeries que la mort l'a saisie. Le deuil de la France s'explique par ces détails tournaniés et des esprits trapiques.

"Une jeune fille de ce village, qui n'a que seize ans, d'une intelligence ordinaire, dont l'éducation a été faite aux dépens de la lecture et de l'écriture, a depuis quelque temps la singulière propriété d'attirer à elle les mottes de terre et les pierres.

"Cette action, dont elle ne se passerait volontiers, s'est manifestée pour la première fois il y a environ deux mois. Revenant un soir de sa journée, elle est entrée chez elle, et se sentit tout à coup atteinte par plusieurs pierres, et crut d'abord qu'elles lui étaient lancées par quelque mauvais plaisant; mais elle reconnut bientôt son erreur, car personne ne se trouvait sur son passage; aussi son étonnement fut grand.

"C'était une première manifestation de l'esprit frappeur qui la poursuit depuis cette époque.

"Employée comme vendangeuse chez différens propriétaires, elle s'est vue constamment assaillie par des mottes de terre se détachant du sol et venant la frapper en diverses parties du corps, à la distance de plusieurs mètres.

Maintenant elle est en butte à des projectiles de toutes sortes. Elle se trouvait dernière dans une maison de voisinage, elle a été frappée à diverses reprises et dans la même journée que des briques se détachant de l'être et des pierres tombées de la cheminée. On cite, entre autres faits, une pierre de trois kilogrammes placée sur le seuil de la porte ouverte, et poussée avec une grande violence par une force mystérieuse et invisible aux pieds de cette jeune fille.

"Plus de cinquante témoins de ces divers phénomènes incroyables sont prêts à les attester.

"Ajoutons que les amateurs du merveilleux et aux savans qui ont pour mission d'expliquer au vulgaire les singularités de la nature."

FEUILLETON.

LE PRIX DU SANG.

(Scènes de la vie arabe.)

Vers dix heures, le même soir, Mebrouk, prêt à se mettre en selle, entra dans la tente du chéik, qui dormait profondément.

—Debout ! Sidi, lui cria-t-il, et à cheval à l'instant même.

—Pourquoi cela?

—Par ordre du kebir..... On craint une attaque.

—Le kebir se trompe, il n'y a rien à craindre.

—Nous n'en devons pas moins obéir..... Allons, à cheval!

Le chéik se leva ; et, comme il dormait tout habillé (les Arabes ne couchent jamais dans un lit ; ils s'étendent, les riches sur des tapis ou sur des nattes, s'enveloppant de haïcks ou de burnous, et sont toujours prêts pour une alerte), sa toilette fut peu longue. Il prit ses armes, sortit de sa tente, et trouva son cheval qui l'attendait, sellé, bridé.

Les spahis et les goums étaient sous les armes ; le maréchal avait donné un commandement des spahis des instructions secrètes qui se résumaient ainsi :

"Vous pouvez avoir confiance dans Mebrouk ; prêtez lui main forte et cependant n'allez pas trop loin, car il faut encore se ménager sur ces gaillards avec l'Arabe le plus sincèrement dévoué.

A peine parti, Mebrouk s'approcha du commandant des spahis qui paraît l'arabe et il s'entretint longuement avec lui à voix basse.

Je pense comme toi, dit l'officier, en terminant; ... compte sur mon appui.

Alors, Mebrouk rejoignit le chéik qui marchait à quelques pas en avant, et il l'aborda par ces mots :

—Sidi, nous ne resterons pas les mains vides de cette expédition nocturne.

—Pourquoi donc?

—Parce que nous rapporterons la tête de Khaïaf-ben-Chérif.

—Si on la prendrons-nous? demanda le chéik en riant.

—C'est toi qui nous le dira.

Mort! Le sais-tu où sera demain Ben-Chérif; mais ce il est maintenant, je ne le sais pas.

—Alors, ce sera la tête que nous rapporterons, pour rapporter quelque chose.

—Par les étoiles qui se lèvent! c'est ce un enfant du prophète qui parle ainsi!

—Oui, c'est un enfant du prophète qui arrache la mangue d'un traître..... Tu ne médite de nous faire tomber dans un piège..... Sonne ne se trouvait sur son passage; aussi son étonnement fut grand.

"C'était une première manifestation de l'esprit frappeur qui la poursuit depuis cette époque.

"Employée comme vendangeuse chez différens propriétaires, elle s'est vue constamment assaillie par des mottes de terre se détachant du sol et venant la frapper en diverses parties du corps, à la distance de plusieurs mètres.

Maintenant elle est en butte à des projectiles de toutes sortes. Elle se trouvait dernière dans une maison de voisinage, elle a été frappée à diverses reprises et dans la même journée que des briques se détachant de l'être et des pierres tombées de la cheminée. On cite, entre autres faits, une pierre de trois kilogrammes placée sur le seuil de la porte ouverte, et poussée avec une grande violence par une force mystérieuse et invisible aux pieds de cette jeune fille.

"Plus de cinquante témoins de ces divers phénomènes incroyables sont prêts à les attester.

"Ajoutons que les amateurs du merveilleux et aux savans qui ont pour mission d'expliquer au vulgaire les singularités de la nature."

ATTENTION.

Les membres de Soleil, Orléans et Cheperons sont par les présentes requis de se rencontrer à leur salle de réunion, rue Bourbon, entre Conti et Bienville, ce soir, à 7½ heures, pour assister aux funérailles de leur frère, M. Ferdinand Hyde & Co., No 40 de la rue Bienville. Par ordre du président,
L. DUPUY, Secrétaire.

Le soussigné, ancien commandant de Water et membre agréable et distingué, offre ses services à la jeunesse qui aura besoin de ses leçons. Le soussigné, ancien commandant de Water et membre agréable et distingué, offre ses services à la jeunesse qui aura besoin de ses leçons.
CHARLES BOUDET,
Ancien commandant de Water et membre agréable et distingué, offre ses services à la jeunesse qui aura besoin de ses leçons.
10 déc—1

Cafés-Restaurants, Pâtisseries et articles de fantaisie.

A vendre à la barre, pour cause de maladie, un café-restaurant et pâtisserie, situé au centre de l'affaire, avec bonne clientèle, bien achalandé, et ne manquant pas de faire de bonnes affaires. Le propriétaire ne désire pas s'en défaire, mais il est forcé de le faire à cause de sa santé. Pour plus amples renseignements, s'adresser à M. F. Pécharmé, Hyde & Co, No 40 de la rue Bienville, ou au propriétaire, 4, rue Orléans.
4 déc—10ms

Le soussigné, ancien commandant de Water et membre agréable et distingué, offre ses services à la jeunesse qui aura besoin de ses leçons.
CHARLES BOUDET,
Ancien commandant de Water et membre agréable et distingué, offre ses services à la jeunesse qui aura besoin de ses leçons.
9 déc